



Bienvenue à la 15^e Assemblée annuelle

26 septembre 2024

ORDRE DU JOUR

1. Mot de bienvenue de Lise Gervais, présidente
Présentation des membres présents du comité de retraite
2. Déclaration d'intérêts des membres du comité de retraite
3. Présentation du rapport annuel au 31 décembre 2023
4. Période de questions d'ordre général sur le Régime

Pause

5. Formation : amélioration de la formule de rente
6. Présentation des personnes administratrices au comité de retraite pour 2024-2025
7. Clôture de l'assemblée



Madame Lise Gervais
Présidente
Comité de retraite du RRFS-GCF

1

MEMBRES DU COMITÉ DE RETRAITE

Membres représentant les personnes actives (5 + 1 sans droit de vote)

- | | |
|------------------------------|---|
| • Moustapha Gueye | Chantier de l'économie sociale (Montréal) |
| • Nathalie Roberge | Centre d'action bénévole de Granby (Granby) |
| • Nathalie Babin | Centr'elles, comité d'action des femmes d'Avignon (St-Omer) |
| • Maureen Watt | Centre justice et foi (Montréal) |
| • Catherine L'Heureux-Savoie | ACEF de l'Est (Montréal) |
| • Élèna Sauvageau | Maison d'hébergement l'Envolée (Laval) (sdv) |

Membres représentant les personnes inactives (1 + 1 sans droit de vote)

- | | |
|---------------------------|--------------------------------------|
| • Francine Grégoire | L'Enjeu, cap sur l'emploi (Montréal) |
| • Ramon Carrasco Espinosa | CACI (Montréal) (sdv) |

Membres représentant les groupes (4)

- | | |
|--------------------|--|
| • Lise Gervais | Centre de lecture et d'écriture (Montréal) |
| • Marie Leahey | SORIF (Montréal) |
| • Steve Marcoux | Centre de formation populaire (Montréal) |
| • Johanne Nasstrom | Table régionale des organismes communautaires et bénévoles de la Montérégie (Saint-Jean-sur-Richelieu) |

Membre indépendant (1)

- Normand Vachon

1

ÉQUIPE DU SECRÉTARIAT

- Anabelle Caron
- Martine Marleau
- Maria Luisa Apaza
- Anne-Marie de la Sablonnière

- Josée Trudeau
- Sabrina Arias

- Mariève Beaudoin-Sullivan

Coordonnatrice générale

Coordonnatrice administrative

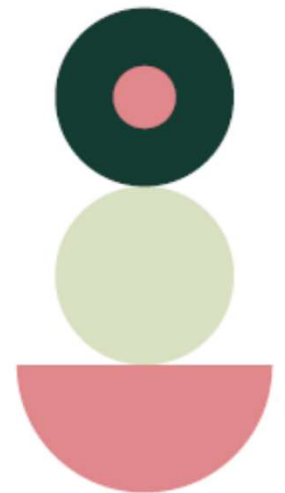
Responsable de la comptabilité

Responsable de la formation et du service aux personnes participantes

Agente d'accueil et d'administration

Technicienne à l'administration
(soutien aux employeurs)

Technicienne à l'administration
(soutien aux personnes participantes)



2

DÉCLARATION D'INTÉRÊTS

En vertu de l'article 159 de la Loi sur les régimes complémentaires de retraite, le comité de retraite tient un registre, dont les signatures sont renouvelées chaque année, et qui est accessible pour consultation au secrétariat du Régime.

« Je vous confirme que, sur la base des informations contenues au registre, aucun membre du comité ne détient des intérêts ou des droits susceptibles de mettre en conflit son intérêt personnel et les devoirs de sa fonction. »

Article 158

Un membre d'un comité de retraite ne peut exercer ses pouvoirs dans son propre intérêt ni dans celui d'un tiers; il ne peut non plus se placer dans une situation de conflit entre son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions.

S'il est lui-même participant ou bénéficiaire, il doit exercer ses pouvoirs dans l'intérêt commun, en considérant son intérêt au même titre que celui des autres participants ou bénéficiaires.

Article 159

Tout membre d'un comité de retraite doit, sans délai, notifier par écrit à ce comité l'intérêt qu'il a dans une entreprise et qui est susceptible de mettre en conflit son intérêt personnel et les devoirs de ses fonctions, ainsi que les droits, autres que ceux résultant du régime, qu'il peut avoir dans la caisse de retraite ou faire valoir contre celle-ci, en spécifiant le cas échéant leur nature et leur valeur.

Le comité de retraite tient à son bureau un registre sur lequel doivent être indiqués les intérêts ou droits qui lui sont notifiés en application du premier alinéa. Tout intéressé peut, sans frais, consulter ce registre pendant les heures habituelles de travail : en outre, la limite prévue à l'article 115 ne s'applique pas à cette consultation. »

UNE ANNÉE DE BONNES
NOUVELLES!



3

RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2023

3.1

FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2023

3.1 FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2023

LE COMITÉ DE RETRAITE

- + 60 groupes
- + 1492 personnes participantes
- Rendements positifs pour 2023
- Pleine indexation des rentes
- Réflexion sur l'amélioration de la formule de rente
- Proposition de modification au règlement sur les RRFS qui permettra de garder les personnes retraitées orphelines
- Formation d'un comité relocalisation



3.1 FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2023

LE COMITÉ DE RETRAITE

- Poursuite des rencontres en alternance en présence et en virtuel
 - 7 rencontres au total
 - 6 rencontres du comité exécutif
- Composition du comité :
 - Démission de Regis Audet (mars 2023)
 - Départ de Nathalie Lachance (septembre 2023)
 - Nomination de Ramon Carrasco Espinoza (avril 2023)
 - Élection de Élèna Sauvageau (octobre 2023)
- Aucun changement au comité exécutif
- Comité d'audit très actif
 - 4 rencontres
 - Suivi des travaux entourant la loi 25
 - Préparation du rapport financier

2023

3.1 FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2023

LE SECRÉTARIAT



- Le défi de gestion de la croissance du Régime se poursuit
- Une équipe stable qui continue de s'agrandir
- Le développement et l'amélioration des outils de communications
- Une tournée des régions débutée grâce au soutien financier du SACAIS
- Une invitation spéciale aux 200 premiers groupes membres pour une formation aux équipes de travail
- Une étroite collaboration avec PBI, notre firme d'actuaire, pour améliorer l'efficacité des différentes tâches effectuées au secrétariat et chez PBI ainsi que les outils utilisés par les employeurs et les personnes participantes

3.1 FAITS SAILLANTS DE L'ANNÉE 2023

LES FORMATIONS

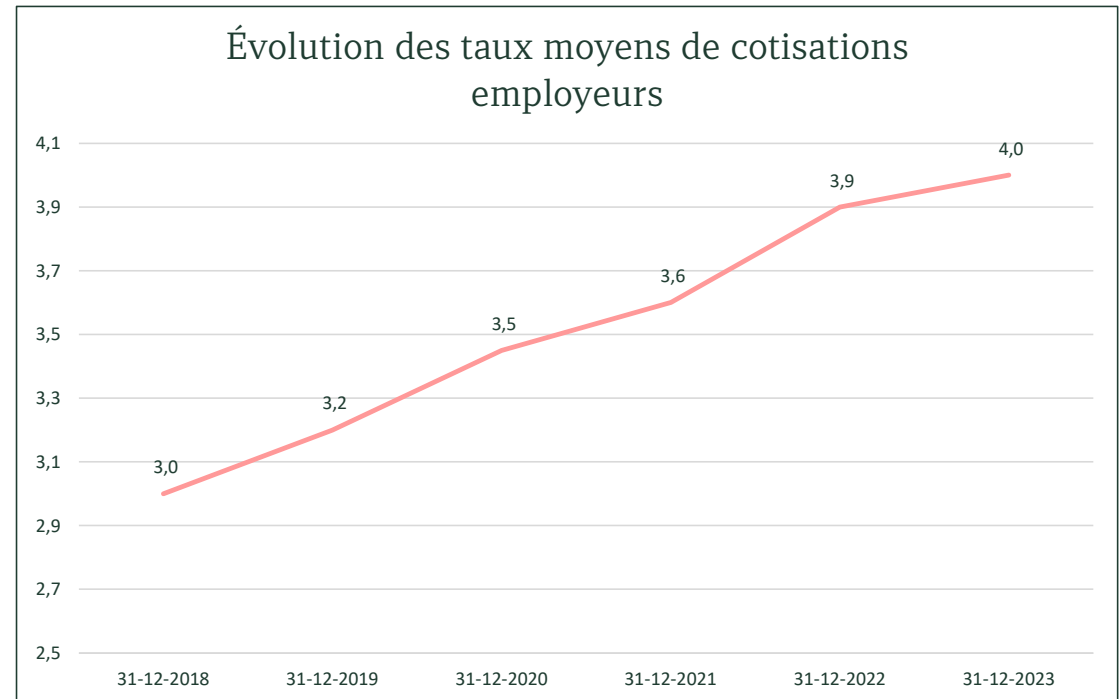
- Un total de 202 formations dans l'année
- Plusieurs régions visitées :
 - Chaudière-Appalaches, Estrie, Abitibi-Témiscamingue, Côte-Nord, Gaspésie et Nord-du-Québec
- Travail en collaboration avec l'AACOCQ (séances de formation sur les conditions de travail)
- Succès de la stratégie pour visiter les groupes membres : un contact personnalisé avec les groupes des régions visitées + contact des 200 premiers groupes membres

107	Présentations d'ensemble du Régime (groupes non membres)
4	Préparation à la retraite
57	Mon fonds de pension un outil pour moi (équipe de travail)
24	Formations administratives
10	Formations sur mesure

3.1

PROFIL DES GROUPES ADHÉRENTS

- 1025 groupes adhérents (1080 en juin 2024)
- Présence dans les 17 régions du Québec
- 1 à 165 personnes salariées (moyenne de 8 par groupe)
- Taux moyen de cotisation patronale : 4,0 %



3.1 PROFIL DES PERSONNES PARTICIPANTES

- 13 585 personnes participantes
(14 513 au 30 juin 2024)
- Âge moyen des personnes actives : 42,8 ans
- Âge moyen des personnes inactives : 42,5 ans
- Genre : 84 % femmes, 16 % hommes
- Salaire cotisable médian : 47 100 \$
- Taux moyen de cotisation salariale : 2,8 %



3.1 PROFIL DES PERSONNES RETRAITÉES

Personnes retraitées

387 (419 au 30 juin 2024)

Genre

305 femmes / 82 hommes

Âge moyen du départ à la
retraite

66,6 ans

Âge moyen à la fin de l'année

70,5 ans

Rente annuelle
moyenne

3 432 \$

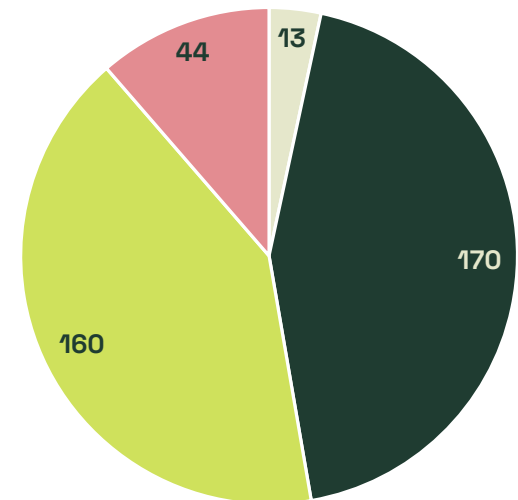
Femmes

3 514 \$

Hommes

3 128 \$

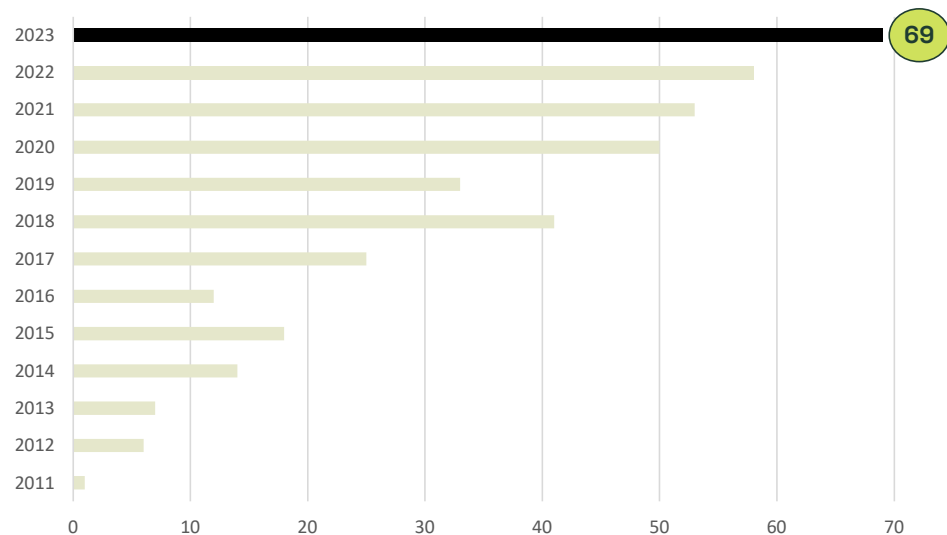
Ventilation des personnes retraitées et bénéficiaires
par groupe d'âge au 31 décembre 2023



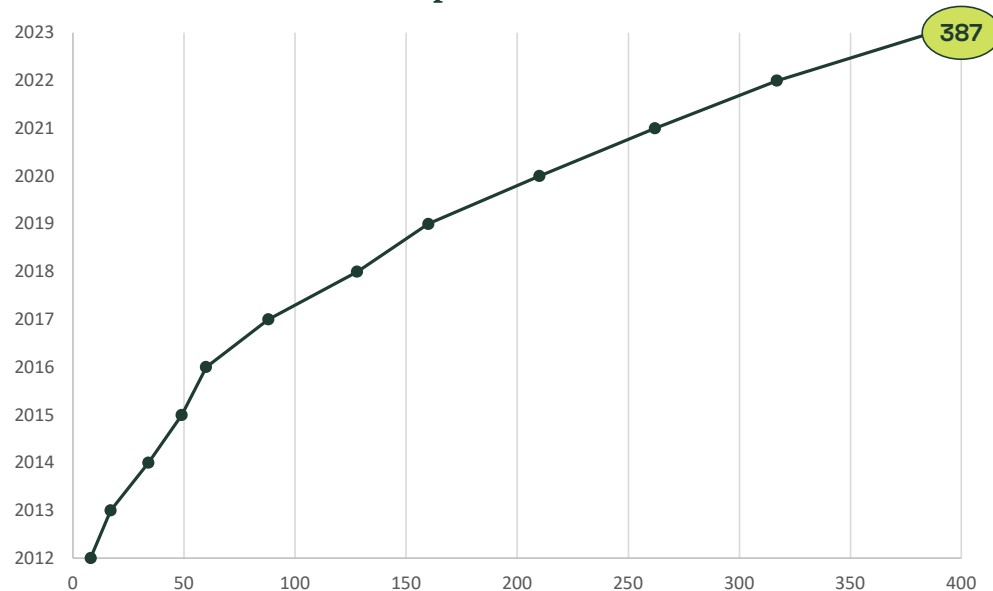
■ 60 à 64 ans ■ 65 à 69 ans ■ 70 à 74 ans ■ 75 ans et plus

3.1 PROFIL DES PERSONNES RETRAITÉES

Nouvelles personnes retraitées
par année



Nombre de personnes retraitées



3.1 AMENDEMENTS AU TEXTE DU RÉGIME

Article	Sommaire des modifications et, le cas échéant, droits et obligations qui en découlent
10.4	Acquittement des droits Afin de permettre au comité de rembourser les personnes en cessation : Remplacement de 1 % par « 5 % » du maximum des gains admissibles.
13.7	Prestation anticipée Afin de se conformer à la Loi : Remplacement du paragraphe ii) par « 40 % du MGA pour l'année concernée ».
Annexes 1-3-4-5	Modifications aux taux de cotisation, aux dispositions applicables chez certains employeurs, retraits de groupes et indexation Annexe 1 : Nouveaux groupes et modifications aux taux de cotisation Annexe 3 : Indexations accordées Annexe 4 : Bonification aux règles du Régime Annexe 5 : Retrait d'organismes <i>Veuillez consulter directement le Texte du Régime, disponible sur le site Internet du Régime, pour vérifier les changements applicables à votre employeur.</i>

3.2

LA SITUATION FINANCIÈRE DU RÉGIME

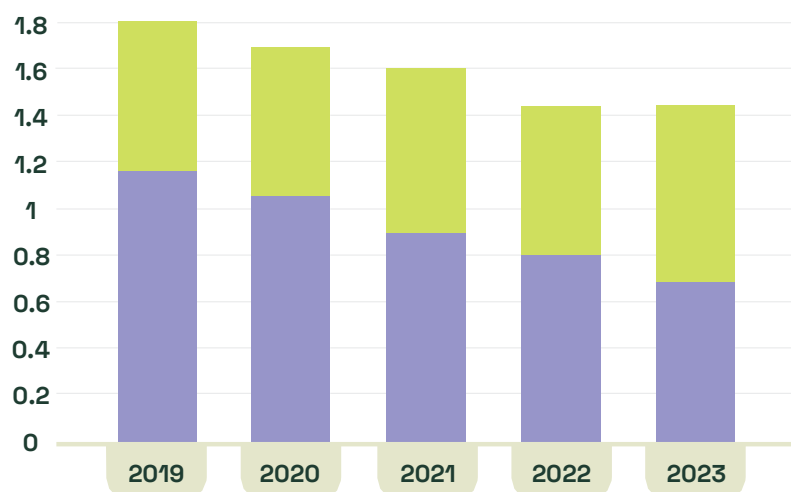
3.2

ACTIF DISPONIBLE AU DÉBUT		137 985 096 \$	
Augmentation de l'actif		Diminution de l'actif	
Cotisations patronales	13 639 097 \$	FRAIS D'ADMINISTRATION	
Cotisations salariales régulières	9 240 425 \$	Salaires et charges sociales	578 195 \$
Cotisations salariales volontaires	1 507 174 \$	Honoraires : Actuariat	522 900 \$
Rachats — employés-ées	541 342 \$	Honoraires : Autres	19 155 \$
Rachats — employeurs	1 403 077 \$	Dépenses de bureau	89 201 \$
	26 331 115 \$	Déplacements/représentations	17 222 \$
		Frais d'enregistrement	144 667 \$
Revenus de placements	13 270 253 \$	Formations — comité	49 940 \$
		Assurances — comité	32 681 \$
		Amortissement	26 950 \$
		Frais d'administration	1 480 911 \$
		<i>Moins autres</i>	(473 072 \$)
		Total — Frais d'administration	1 007 839 \$
		Frais bancaires	8 377 \$
		FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS	
		Frais des gestionnaires	650 487 \$
		Gardien de valeurs	38 300 \$
		Honoraires-conseils (PBI)	107 003 \$
		Assurance responsabilité	8 958 \$
		Total — Frais de placements	804 748 \$
		Rentes	1 161 845 \$
		Remboursements	1 974 586 \$
		Transferts autres régimes	1 368 099 \$
	39 601 368 \$		6 325 494 \$
ACTIF NET DISPONIBLE POUR LE SERVICE DES PRESTATIONS À LA FIN DE L'EXERCICE		171 260 970 \$	

3.2

ÉVOLUTION DES FRAIS DE GESTION ET D'ADMINISTRATION

Évolution des frais d'administration et de gestion en pourcentage de l'actif moyen en caisse, 2019-2023



	2019	2020	2021	2022	2023
Administration et frais bancaires	1,16 %	1,07 %	0,92 %	0,80 %	0,67 %
Gestion de l'actif	0,64 %	0,62 %	0,68 %	0,63 %	0,76 %
TOTAL – En % de l'actif moyen	1,80 %	1,68 %	1,60 %	1,43 %	1,43 %

● Administration et frais bancaires (casse)

● Gestion de l'actif (casse)

3.2 FRAIS DE GESTION DES PLACEMENTS

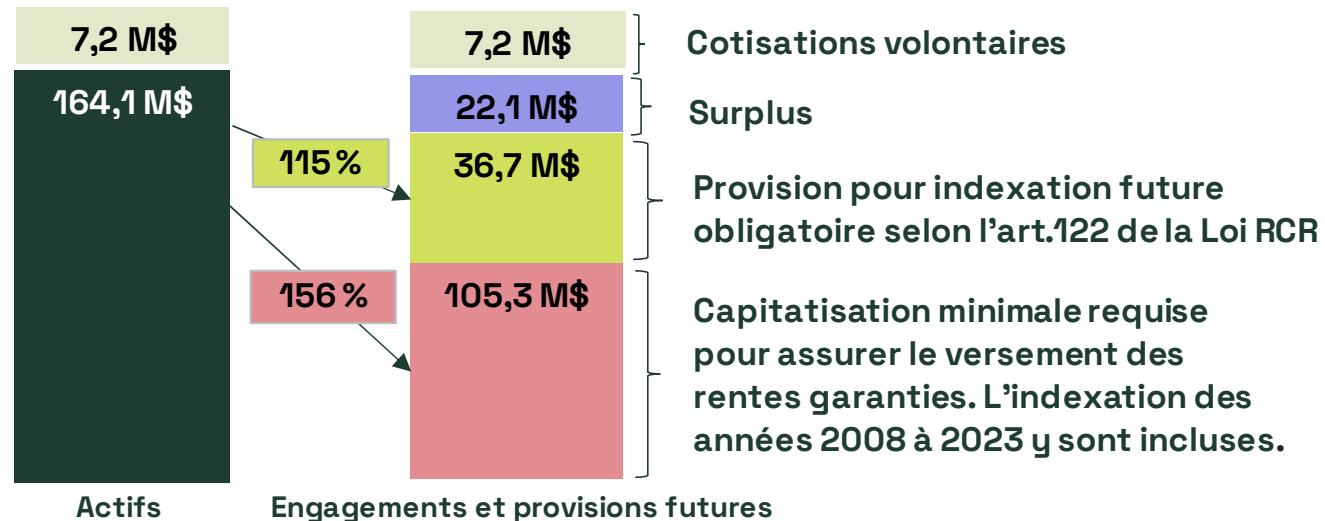
Frais de gestion des placements en \$ et en % de l'actif moyen, 2023-2022

Frais de gestion des placements	2023		2022	
	\$	% actif moyen	\$	% actif moyen
Frais et honoraires des gestionnaires	650 487 \$	0,43 %	591 713 \$	0,45 %
Honoraires Gardien de valeurs	38 300 \$	0,03 %	33 462 \$	0,03 %
Assurance — responsabilité fiduciaire	8 958 \$	0,01 %	9 523 \$	0,01 %
Frais prélevés par des gestionnaires sous-jacents	357 459 \$	0,23 %	102 957 \$	0,08 %
Frais de gestion des placements	1 055 204 \$	0,69 %	737 655 \$	0,56 %
Honoraires PBI-Conseils en placements	107 003 \$	0,07 %	94 746 \$	0,07 %
Total, incluant honoraires-conseils en placements	1 162 207 \$	0,76 %	832 401 \$	0,63 %

3.2

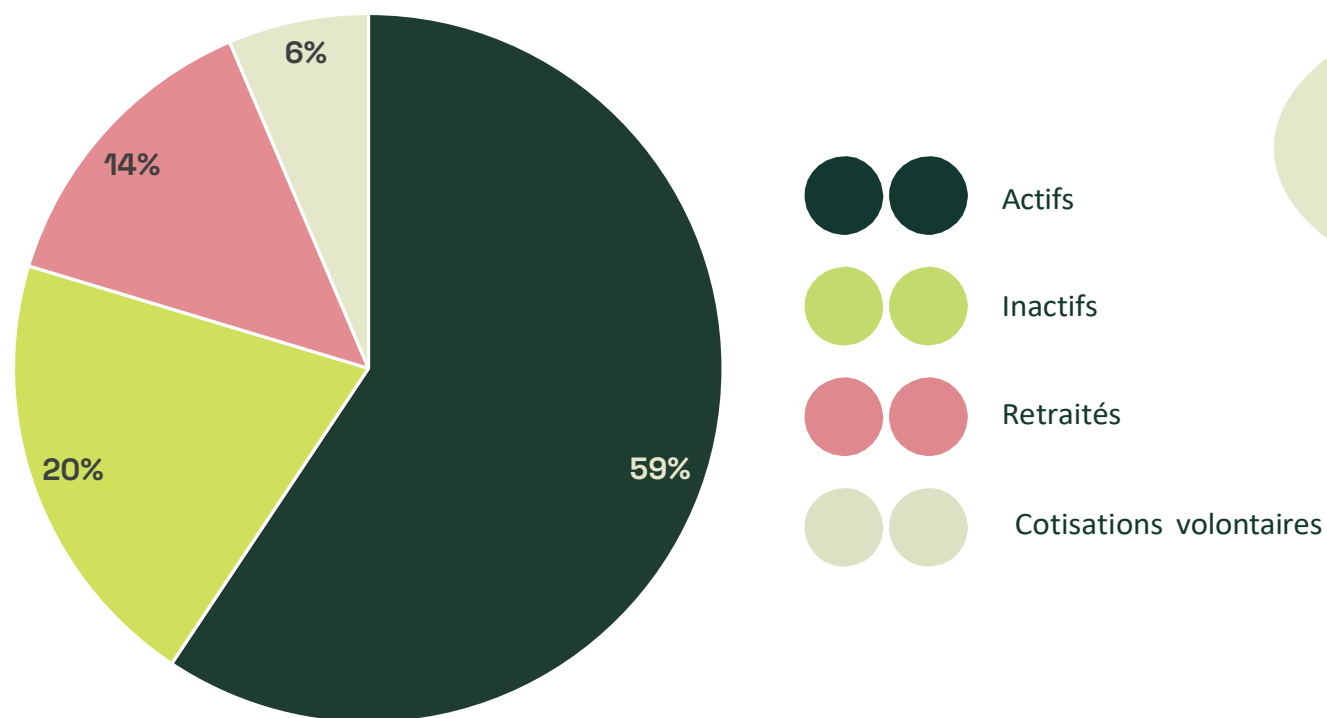
CAPITALISATION DU RÉGIME AU 31 DÉCEMBRE 2023

- Pour chaque 1 \$ de rentes garanties, le Régime avait 1,56 \$ en caisse;
- La réserve est suffisante pour payer 100 % de l'indexation future;
- Le surplus résiduel de 22,1 M\$ constitue un coussin intéressant pour faire face à d'éventuelles incertitudes.



3.2

RÉPARTITION DES ENGAGEMENTS AU 31 DÉCEMBRE 2023



Engagements du Régime
incluant les cotisations
volontaires : 112,5 M\$

3.2

ÉVOLUTION DE L'INFLATION ET DE L'INDEXATION ACCORDÉE DEPUIS 2008

L'indexation fait maintenant partie de la rente et ne pourra pas être réduite !

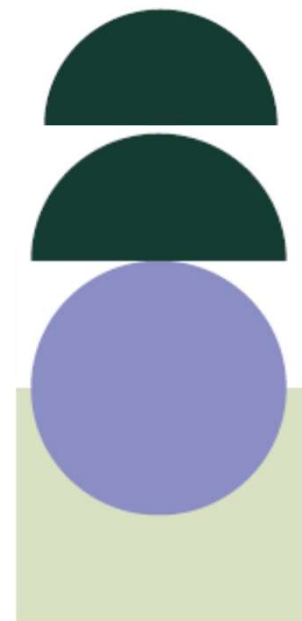
Année	Inflation (hausse du coût de la vie)	Indexation effective versée à compter de	Pour les rentes et rachats acquis en	Rente annuelle achetée avec une cotisation de 100 \$
2008	0,62%	2011	2008	13,83 \$
2009	0,40%	2011	2008 et 2009	13,74 \$
2010	1,70%	2011	2008 à 2010	13,69 \$
2011	2,80%	2014	2008 à 2011	13,46 \$
2012	1,80%	2014	2008 à 2012	13,09 \$
2013	0,90%	2014	2008 à 2013	12,86 \$
2014	1,80%	2017	2008 à 2014	12,75 \$
2015	1,20%	2017	2008 à 2015	12,52 \$
2016	1,40%	2017	2008 à 2016	12,37 \$
2017	1,50%	2019	2008 à 2017	12,20 \$
2018	2,30%	2019	2008 à 2018	12,02 \$
2019	1,90%	2021	2008 à 2019	11,75 \$
2020	1,00%	2021	2008 à 2020	11,53 \$
2021	2,70%	2022	2008 à 2021	11,42 \$
2022	6,50%	2023	2008 à 2022	11,12 \$
2023	4,40%	2024	2008 à 2023	10,44 \$
2024				10,00 \$

3.3 RAPPORT ANNUEL AU 31 DÉCEMBRE 2023

3.3 LES PLACEMENTS DU RÉGIME

3.3 LES PLACEMENTS, FAITS SAILLANTS

- Notre caisse de retraite a obtenu un rendement de 9,31 %, soit 2,65 % en-dessous des indices de référence ;
- Contrairement à l'année 2022, 2023 a été une année de rendements fortement positifs pour les placements en actions et les revenus fixes ;
- Et à l'inverse, les placements en immobilier qui nous avaient permis de mieux faire en 2022 ont été négatifs en 2023 ;
- Sur un horizon de 10 ans, la caisse a surperformé de 0,20 % les indices de référence (7,57 % vs 7,37 %). Ce rendement est supérieur au rendement requis de 5,8 % net de frais.



3.3 LES RENDEMENTS PAR CLASSE D'ACTIFS

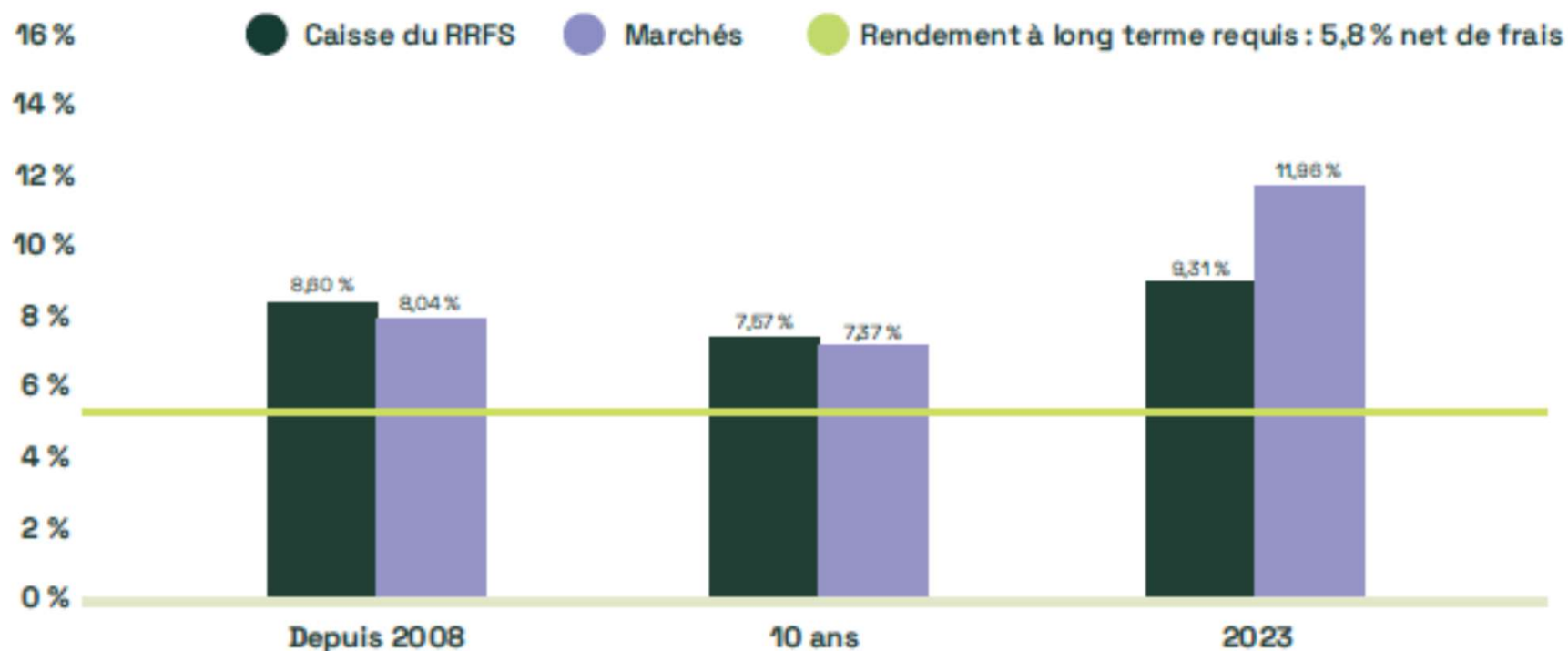
	2023
Total - RRFS-GCF	9,31 %
<i>vs Indice RRFS-GCF</i>	<i>-2,65 %</i>
Revenu fixe	7,43 %
<i>vs Indice FTSE Canada Univers</i>	<i>+0,70 %</i>
Revenu fixe long terme	9,22 %
<i>vs Indice FTSE Canada Long terme</i>	<i>-0,30 %</i>
Actions canadiennes	14,80%
<i>vs Indice S&P/TSX composé</i>	<i>+3,10 %</i>
Actions étrangères	15,16%
<i>vs Indice Actions Étrangères*</i>	<i>-3,70 %</i>
Immobilier (net de frais)	-4,73 %
<i>vs IPC + 4%</i>	<i>-12,60 %</i>
Équité d'infrastructure	4,29 %
<i>vs IPC + 4%</i>	<i>-2,70 %</i>

INDICE DE RÉFÉRENCE

Un indice de référence est un indicateur de performance d'un placement. Chaque type de placement a son propre indice de référence qui permet de comparer comment un portefeuille se comporte par rapport à d'autres qui investissent dans les mêmes marchés sur une période donnée.

3.3

VALEUR AJOUTÉE DE LA CAISSE DEPUIS LES DÉBUTS, SUR 10 ANS ET POUR 2023



3.3

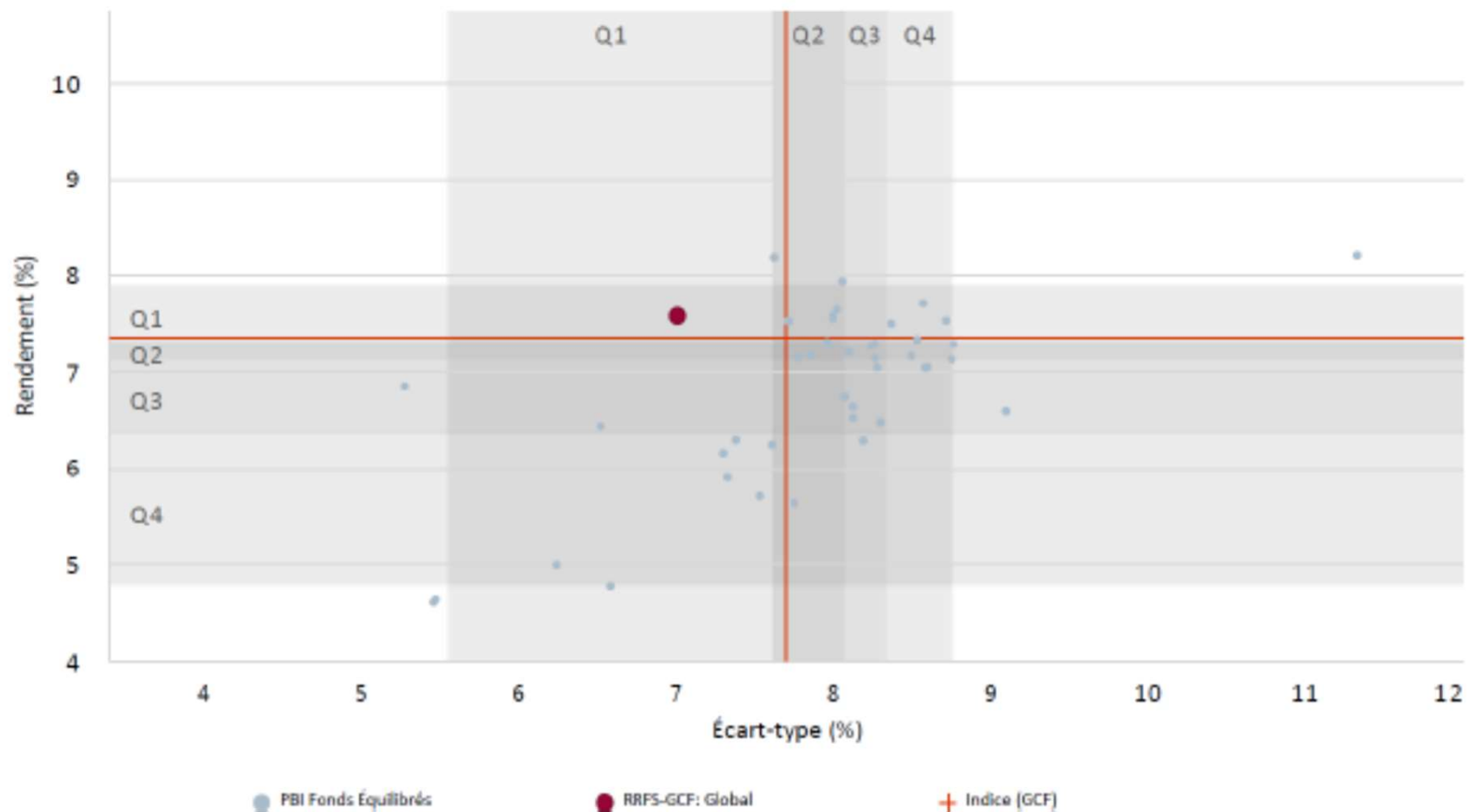
RENDEMENT ANNUEL ET VALEUR AJOUTÉE DE LA CAISSE, 2019 À 2023*

	2023	2022	2021	2020	2019
Caisse	9,31 %	-5,03 %	15,45 %	8,55 %	16,34 %
Portefeuille de référence	11,96 %	-6,33 %	13,51 %	9,34 %	16,65 %
Valeur ajoutée	-2,65 %	1,30 %	1,94 %	-0,79 %	-0,31 %

*Avant la déduction des frais d'administration et de placement

Ces résultats permettent d'observer le caractère défensif de la stratégie de placement, puisque notre caisse a tendance à moins bien faire que les indices lors de marchés haussiers, mais à mieux faire lors de marchés baissiers.

3.3 RAPPORT RENDEMENT/RISQUE SUR 10 ANS



3.3

COTISATIONS VOLONTAIRES : TAUX D'INTÉRÊT CRÉDITÉ (NET DE FRAIS)

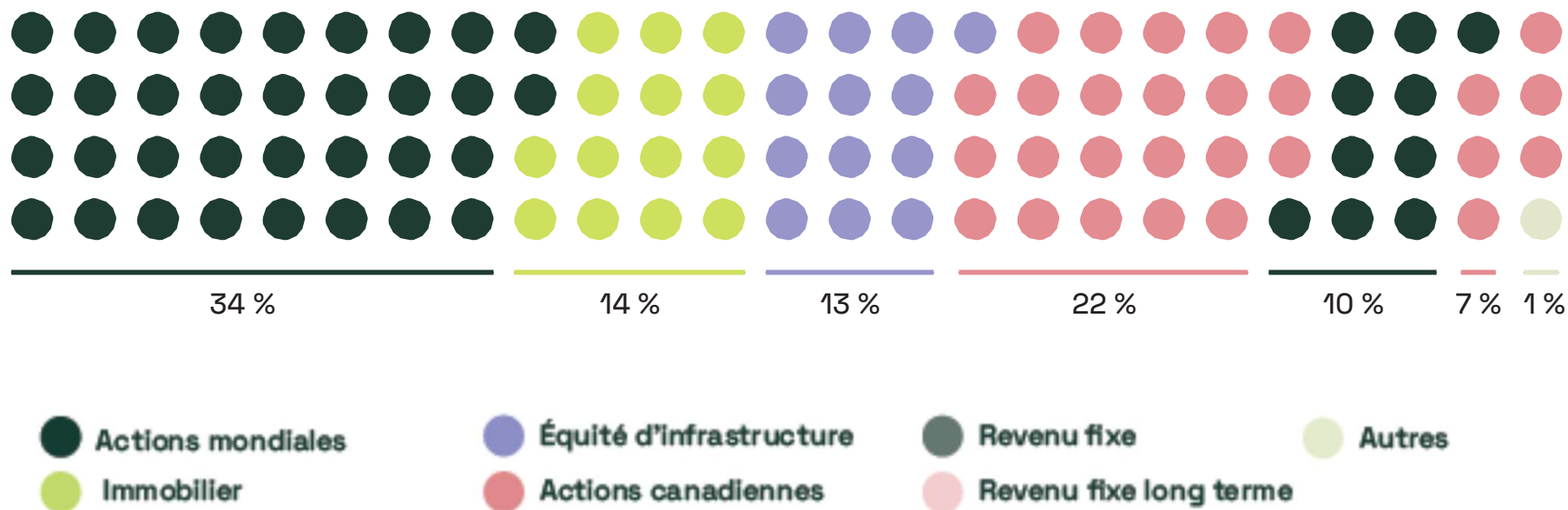
Année	Rendement annuel	Année	Rendement annuel
2008*	5,59%	2016	7,21%
2009	17,76%	2017	7,08%
2010	6,38%	2018	-1,10%
2011	-3,82%	2019	14,62%
2012	3,41%	2020	6,79%
2013	10,81%	2021	13,16%
2014	7,70%	2022	-5,78%
2015	1,88%	2023	7,98%

* Rendement du 1^{er} octobre au 31 décembre 2008

3.3

RÉPARTITION DES ACTIFS PAR CLASSE D'ACTIFS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Actifs totaux : 171 260 970 \$

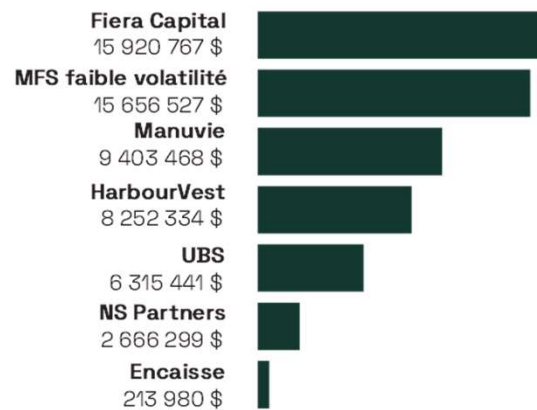


3.3

RÉPARTITION DANS CHACUN DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2023

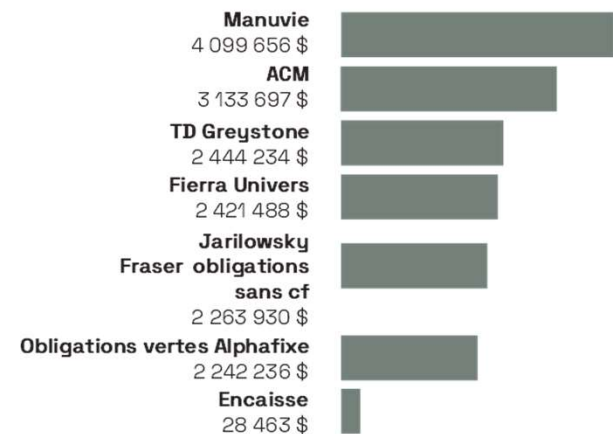
Actions mondiales - 34 %

Total: 58,4 M\$



Revenu fixe - 10 %

Total: 16,6 M\$



Actions canadiennes - 22 %

Total: 37,9 M\$



Revenu fixe long terme - 7 %

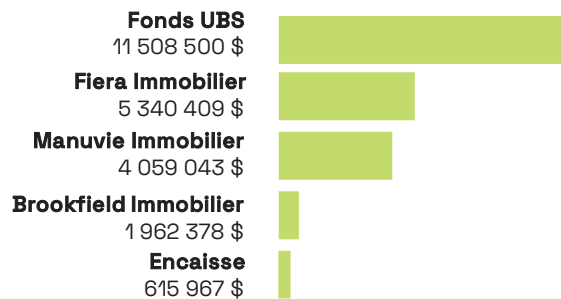
Total: 11,4 M\$



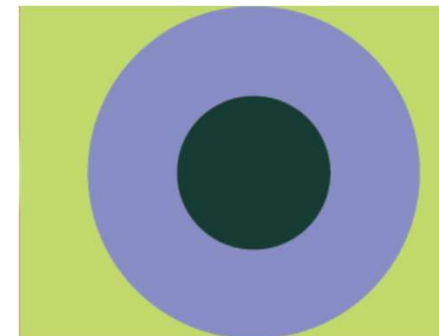
3.3

RÉPARTITION DANS CHACUN DES FONDS AU 31 DÉCEMBRE 2023

Immobilier - 14 % Total: 23,5 M\$



Équité d'infrastructure - 13 % Total: 21,7 M\$



3.3

CHANGEMENTS APPORTÉS À LA STRUCTURE DE GESTION

Objectifs de la structure de gestion

- Obtenir les rendements à long terme nécessaires au versement des rentes
- Avoir un rapport risque/rendement qui correspond à la politique de placement
- S'assurer d'une diversification des fonds selon différents critères (nombre de titres, durée, régions, secteurs économiques, stratégies d'investissement...)

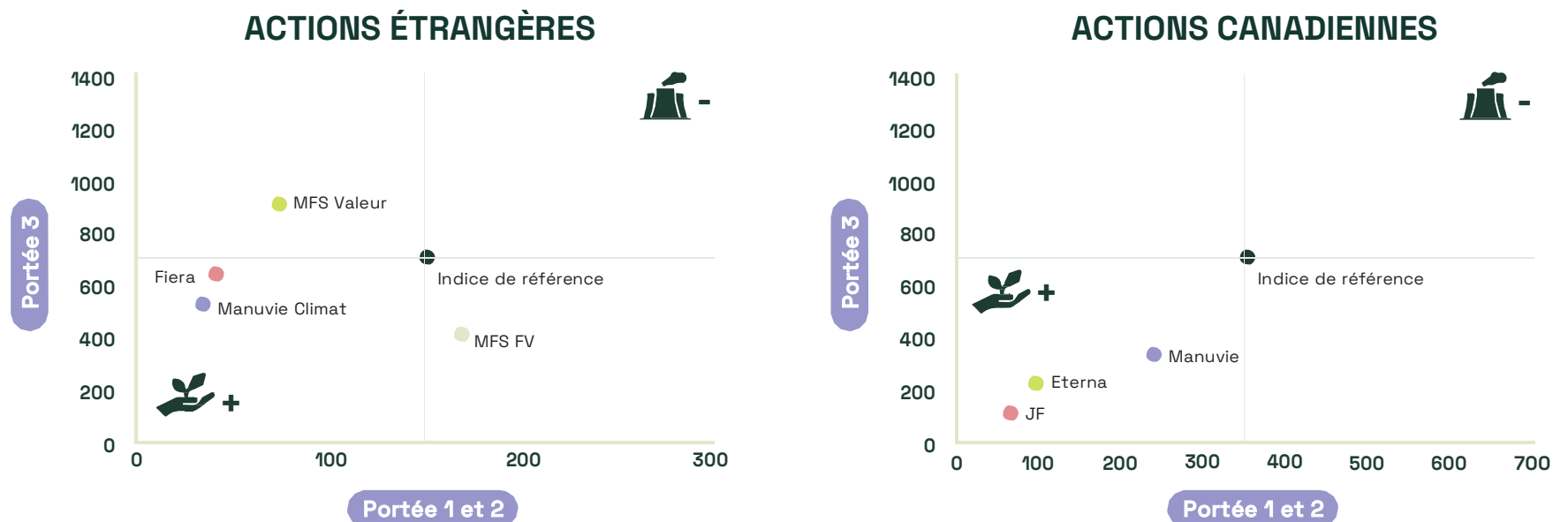
Changements apportés en 2023

- Révision de la stratégie en actions mondiales
- Fin du mandat de Walter Scott et diminution de la part de fonds accordée à NS Partners
- Ajout d'un mandat avec Manuvie et investissement dans le fonds d'actions privées de Harbourvest
- Division du mandat de MFS en deux avec l'ajout d'un fonds Valeur
- Adoption d'une politique d'investissement responsable



3.3 EMPREINTE CARBONE AU 31 DÉCEMBRE 2023

Intensité carbone (par tonne GHG/M \$ revenus)



3

UNE DERNIÈRE BONNE NOUVELLE !

En date du 26 septembre 2024, les actifs du
Régime ont atteint

200 M\$!!!

4

PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ?



PAUSE







AMÉLIORATION DE LA FORMULE DE RENTE

5

AMÉLIORATION DE LA FORMULE DE RENTE

Les étapes de la réflexion

- Au moment de l'évaluation actuarielle au 31 décembre 2022, la bonne santé financière du Régime et ses surplus soulèvent au comité la question de la répartition des surplus et de l'équité entre les participants du Régime qui quittent avec leur part des surplus et ceux qui restent dans le Régime et cotisent.
- En accord avec notre politique de financement, une demande est faite à la firme d'actuaire pour établir des scénarios d'amélioration de la formule de rente afin de voir si une telle option est possible et surtout viable.

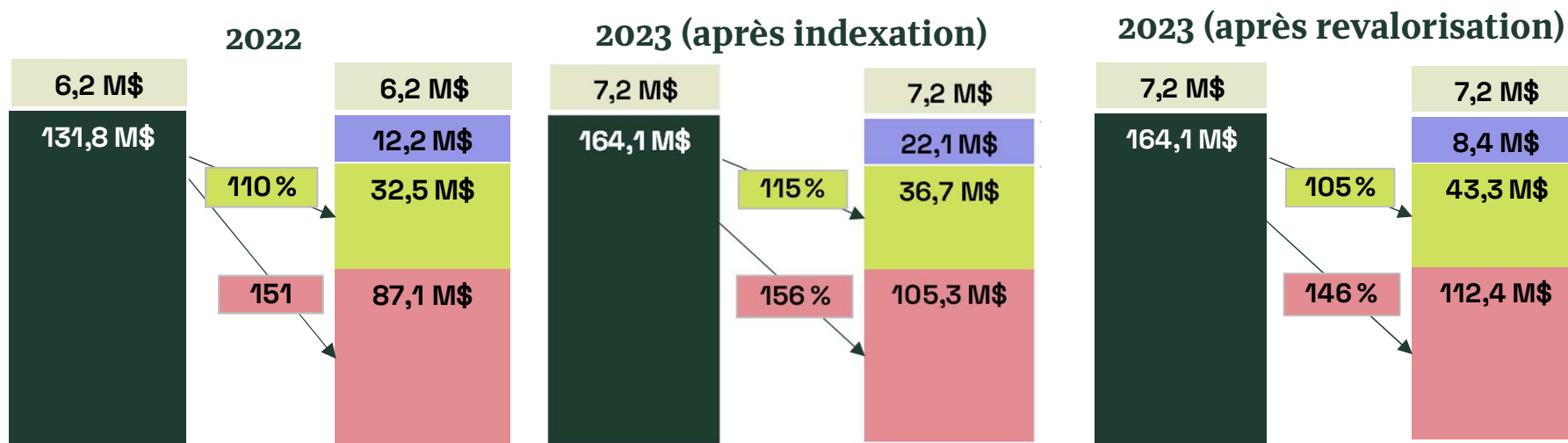
Ce que prévoit, dans l'ordre, **la politique de financement** pour l'utilisation des excédents d'actifs (surplus):

- 1) Accorder l'indexation des rentes jusqu'à 4%
- 2) Rembourser les cotisations d'équilibre
- 3) Accorder l'excédent de l'inflation supérieur à 4 %
- 4) Ajuster le crédit de rente

5

AMÉLIORATION DE LA FORMULE DE RENTE

Les étapes de la réflexion



5

AMÉLIORATION DE LA FORMULE DE RENTE

Les étapes de la réflexion

- Les actuaires présentent des résultats avec des revalorisations à 10,5 % et 11 %. Ces résultats confirment la solidité de notre Régime.
- Afin de pousser plus loin les tests, le comité demande de réviser ces scénarios avec des conditions encore plus défavorables. Les résultats s'avèrent aussi concluant.
- Ces scénarios sont repris au printemps 2024 avec les données actualisées de 2023.
- Plusieurs critères sont aussi considérés comme le coût et l'ampleur administrative d'une telle opération.
- Ainsi, après plusieurs mois de réflexion et d'analyse, le comité de retraite décide, le 29 mai 2024, de proposer d'améliorer la formule de rente à 11 % des cotisations.
- Cette amélioration, effective le 1^{er} octobre 2024, concerne les cotisations futures, mais également les cotisations passées, donc toutes celles qui ont été faites depuis le 1^{er} octobre 2008.

5

AMÉLIORATION DE LA FORMULE DE RENTE

Les étapes de la mise en place

- Puisque l'amélioration de la formule de rente implique une utilisation des surplus, le comité devait consulter tous les participants actifs du Régime dans un délai d'au moins 40 jours précédant la mise en place de la bonification. Si 30 % des participants actifs s'étaient opposés, la modification n'aurait pu avoir lieu.
- Par souci de transparence, le comité a décidé de consulter l'ensemble des personnes participantes du Régime (actives, inactives et retraitées).
- Le comité a profité de l'envoi des relevés annuels en juillet pour faire la consultation.
- La période de consultation étant terminée, l'amélioration de la formule de rente pourra donc avoir lieu à compter du 1^{er} octobre 2024.
- D'ici la fin de l'année, les actuaires transmettront à Revenu Canada l'impact fiscal de la bonification rétroactive (les cotisations avant 2024). Cette amélioration générera un facteur d'équivalence pour service passé (FESP)

5

AMÉLIORATION FORMULE DE RENTE

Qu'est-ce que ça veut dire?

- Sur la base des mêmes cotisations, la rente accumulée sera plus généreuse de 10 %
- Autrement dit, chaque 100 \$ de cotisation, achètera désormais 11 \$ de rente annuelle au lieu de 10 \$ comme c'est le cas depuis 2008.

Aucun coût supplémentaire pour financer ces cotisations :

- Les cotisations demeurent les mêmes pour les personnes qui cotisent.
- C'est la même chose pour les employeurs. Le coût demeure le même en fonction du taux de cotisation choisi. Le fichier de remise ne changera pas.

5

AMÉLIORATION DE LA FORMULE DE RENTE

Qui est concerné ?

- Les personnes cotisantes (actives)
- Les personnes qui ne cotisent plus, mais qui ont laissé leurs droits dans le Régime (inactives)
- Les personnes retraitées

5

AMÉLIORATION DE LA FORMULE DE RENTE

Qu'est-ce que ça implique ?

- Pour les **personnes retraitées**, les rentes seront augmentées de 10 % à partir du mois d'octobre, plus l'indexation pour 2023 de 4,4 %, pour un total de 14,4 % !
 - Par exemple : une personne qui reçoit une rente de 400 \$ /mois, recevra, à partir du 1^{er} octobre, 457,60\$/mois.
- Pour les **personnes actives et inactives** : les rentes accumulées jusqu'à ce jour (incluant les rentes rachetées) seront bonifiées de 10 %.
 - Vous pourrez voir l'impact dans votre relevé annuel 2024 (disponible en juillet 2025)
- Pour les **personnes actives**, le crédit de rente pour les cotisations à partir du mois d'octobre sera de 11 %.
- La cotisation totale maximale passe de 20 % à 18 % afin de respecter les maximums fiscaux établis par Revenu Canada

5

AMÉLIORATION DE LA FORMULE DE RENTE

Un exemple...

Formule de rente à 10 %

Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Salaire	50 000 \$	51 000 \$	52 020 \$	53 060 \$	54 122 \$	55 204 \$	56 308 \$	57 434 \$	58 583 \$	59 755 \$	
Taux 8 %	4 000 \$	4 080 \$	4 162 \$	4 245 \$	4 330 \$	4 416 \$	4 505 \$	4 595 \$	4 687 \$	4 780 \$	43 799 \$
Rente acquise	400 \$	408 \$	416 \$	424 \$	433 \$	442 \$	450 \$	459 \$	469 \$	478 \$	4 380 \$

Formule de rente à 11 %

Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Salaire	50 000 \$	51 000 \$	52 020 \$	53 060 \$	54 122 \$	55 204 \$	56 308 \$	57 434 \$	58 583 \$	59 755 \$	
Taux 8 %	4 000 \$	4 080 \$	4 162 \$	4 245 \$	4 330 \$	4 416 \$	4 505 \$	4 595 \$	4 687 \$	4 780 \$	43 799 \$
Rente acquise	440 \$	449 \$	458 \$	467 \$	476 \$	486 \$	496 \$	505 \$	516 \$	526 \$	4 818 \$

5

AMÉLIORATION DE LA FORMULE DE RENTE

Avec l'indexation

Formule de rente à 11 %

Années	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	Total
Salaire	50 000 \$	51 000 \$	52 020 \$	53 060 \$	54 122 \$	55 204 \$	56 308 \$	57 434 \$	58 583 \$	59 755 \$	
Taux 8 %	4 000 \$	4 080 \$	4 162 \$	4 245 \$	4 330 \$	4 416 \$	4 505 \$	4 595 \$	4 687 \$	4 780 \$	43 799 \$
Rente acquise	440 \$	449 \$	458 \$	467 \$	476 \$	486 \$	496 \$	505 \$	516 \$	526 \$	4 818 \$
Indexation	2014	2015	2016	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	Total
	448 \$	457 \$	463 \$	473 \$	483 \$	497 \$	505 \$	510 \$	529 \$	560 \$	5 554 \$
	456 \$	462 \$	470 \$	481 \$	495 \$	506 \$	510 \$	524 \$	564 \$		
	461 \$	469 \$	477 \$	492 \$	504 \$	511 \$	524 \$	558 \$			
	468 \$	476 \$	488 \$	501 \$	509 \$	525 \$	558 \$				
	475 \$	487 \$	497 \$	506 \$	523 \$	559 \$					
	486 \$	496 \$	502 \$	520 \$	557 \$						
	495 \$	501 \$	516 \$	553 \$							
	500 \$	515 \$	549 \$								
	514 \$	548 \$									
	547 \$										

5

AMÉLIORATION DE LA FORMULE DE RENTE

Pour en savoir plus...

3 Webinaires sont organisés :

- 7 octobre 13 h 30
- 8 octobre 12 h 00
- 10 octobre 10 h 00

Inscrivez-vous sur notre site Internet et invitez vos collègues !

6

PRÉSENTATION DES ADMINISTRATRICES ET DES ADMINISTRATEURS

Candidatures

CandidatEs représentant
les personnes actives

[Moustapha Gueye](#)

Chantier de l'économie sociale

[Nathalie Roberge](#)

Centre d'action bénévole de
Granby

[Élèna Sauvageau \(sdv\)](#)

L'Envolée

CandidatEs représentant
les groupes

[Marie Leahey](#)

SORIF

[Ramon Carrasco Espinoza](#)

CACI

CandidatEs représentant
les personnes inactives

[Francine Grégoire](#)

L'enjeu, cap sur l'emploi

[Riel Michaud-Beaudry \(sdv\)](#)

Institut de recherche en économie
contemporaine

Mandats en cours

[Nathalie Babin](#)

Centr'elles, comité d'action des
femmes d'Avignon

[Catherine L'Heureux-Savoie](#)

ACEF de l'Est

[Maureen Watt](#)

Centre justice et foi

[Lise Gervais](#)

CLÉ Montréal

[Steve Marcoux](#)

Table régionale des organismes
communautaires et bénévoles de
la Montérégie

Membre indépendant

[Normand Vachon](#)

FICA, CFA